

**QUESTION ORALE DE M. VINCENT DE WOLF**

**À MME CÉCILE JODOGNE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉE DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,**

**concernant "le recrutement de personnel au sein du Siamu".**

**M. le président.**- La parole est à Mme Jodogne.

**Mme Cécile Jodogne, secrétaire d'État.**- Dès le début de mon mandat, je me suis rendu compte qu'un des éléments essentiels pour que le Siamu puisse accomplir correctement toutes ses missions est non seulement d'avoir suffisamment de personnel pour le faire, mais que ce personnel soit occupé dans la bonne fonction. En quelque sorte : "The right man or woman at the right place". Je peux vous assurer que je porte une attention toute particulière à cette matière.

Pour répondre plus spécifiquement à votre première question, un plan du personnel a déjà été adopté en décembre 2015. Ce qui est actuellement en cours, c'est une adaptation du plan, d'une part, à la suite du renfort du personnel décidé par le conseil des ministres extraordinaire du 28 avril dernier, et d'autre part, à la suite d'un ajustement des engagements prioritaires.

À la suite de la concertation syndicale et de l'approbation du conseil de direction qui ont eu lieu en juin, le plan 2016 adapté sera présenté au gouvernement avant les vacances et communiqué ensuite au personnel du Siamu. Pour entrer un peu plus en détails dans les recrutements, je commencerai par la campagne de recrutement de pompiers-ambulanciers qui est en cours. Elle vise à recruter 120 lauréats francophones et 75 lauréats néerlandophones dont 15 néerlandophones seraient déjà intégrés fin 2016 ou début 2017. Les autres seront versés dans la réserve de recrutement qui reste valable trois ans, ce qui permet de combler les départs à la retraite ou pour d'autres raisons, à savoir une quarantaine par an.

Comme vous l'avez sans doute lu, ce sont près de 4.000 candidats qui se sont inscrits au Selor pour passer les épreuves de sélection. Ce nombre important de candidats nous soulage, eu égard au nombre de candidats retenus au final. Il faut en effet environ 4.000 candidats pour assurer les quelque 200 personnes mises dans la réserve de recrutement.

[129]

En ce qui concerne les officiers, une procédure de promotion permettra à deux agents du Siamu de devenir officiers prochainement. Il s'agit là de remplacements d'officiers partant à la retraite. En outre, il y a également une procédure de recrutement d'officiers en cours. Au total, d'ici à la fin de l'année, le nombre d'officiers devrait être augmenté de douze agents. Là aussi, une réserve de recrutement, valable trois ans, sera constituée. Comme vous le mentionnez dans votre question, il est également prévu de renforcer le service incendie par le recrutement d'experts dont des ingénieurs, notamment pour la prévention. Les procédures pour ces recrutements seront lancées dès que le plan de personnel adapté sera adopté.

Il n'y a pas d'imprécision sur les profils. Nous avons des ingénieurs et des ingénieurs-architectes pour la gestion des dossiers de prévention, un ingénieur pour la réalisation technique des cahiers des charges ainsi que deux dessinateurs autocad pour la mise en œuvre, le suivi et l'élaboration des plans d'urgence et d'intervention.

Cependant, il est vrai que nous voulons garantir une certaine souplesse dans les profils pour pouvoir répondre éventuellement à une urgence. Dans les profils publiés, il n'y a pas d'imprécision, contrairement à ce que vous semblez croire.

---

Pour conclure ce volet recrutements, je peux ajouter que les engagements prévus initialement dans le plan de personnel restent également d'actualité. Je vise ici un responsable comptabilité, un conseiller en prévention, un dessinateur autocad et une personne pour le service du personnel.

Le budget alloué aux recrutements supplémentaires approuvés fin avril est estimé à 1.055.000 euros. Bien entendu, à ce montant, il faut ajouter les sommes de 1.414.220 euros pour les recrutements qui étaient déjà budgétisés dans la première version du plan de personnel 2016 adoptée en décembre 2015.

J'en viens maintenant aux postes de direction à mandat pour lesquels, pour rappel, il n'est pas possible d'ouvrir la procédure tant que l'accord de coopération avec l'État fédéral n'est pas conclu. À cet égard, je suis contente de pouvoir vous annoncer que la conclusion de cet accord est en bonne voie. Une fois l'accord signé, il faudra adopter les textes législatifs nécessaires à la mise en œuvre concrète de la réforme du Siamu. Ensuite, finalement, l'appel à candidatures pour les mandataires pourra être lancé.

J'espère qu'ils pourront entrer en fonction pour l'été 2017. En attendant, les postes de directeur général et d'officier-chef de service sont occupés par des agents du Siamu qui ont été désignés pour l'exercice de fonctions supérieures, pour lesquelles un appel à candidatures avait été diffusé en juin. Ceci me paraissait nécessaire pour garantir la gestion et la stabilité du service d'incendie jusqu'à la prise de fonction des mandataires.